

**Séance 7 : Le volitionnisme et ses critiques****Exemplier**

1. D'après nous, nos volontés sont de deux sortes. Car les unes sont des actions de l'âme qui se terminent en l'âme même, comme lorsque nous voulons aimer Dieu ou généralement appliquer notre pensée à quelque objet qui n'est point matériel. Les autres sont des actions qui se terminent en notre corps, comme lorsque de cela seul que nous avons la volonté de nous promener, il suit que nos jambes se remuent et que nous marchons. (**Descartes**, *Les passions de l'âme*, I, §18)
2. Je prétends que nous avons des idées non seulement de tout ce qui est en notre intellect, mais même de tout ce qui est en la volonté. Car nous ne saurions rien vouloir, sans savoir que nous le voulons, ni le savoir que par une idée ; mais je ne mets point que cette idée soit différente de l'action même. (**Descartes**, Lettre au Père Mersenne, 28 janvier 1641)
3. Et j'avoue qu'il me serait plus facile de concéder la matière et l'extension à l'âme, que la capacité de mouvoir un corps et d'en être ému à un être immatériel. (Lettre **d'Elizabeth** à Descartes, 20 juin 1643)
4. Nous trouvons en nous le *pouvoir* de commencer ou de s'abstenir, de continuer ou d'achever, plusieurs actes de l'esprit, plusieurs mouvements du corps par une simple pensée ou une préférence de l'esprit ordonnant, « commandant », l'accomplissement ou le non-accomplissement de telle ou telle action particulière. Ce pouvoir qu'a l'esprit de commander ainsi la prise en compte d'une idée ou son ignorance, de préférer en toute situation le mouvement d'une partie du corps à son repos ou vice-versa, c'est ce qu'on appelle la *volonté*. L'exercice effectif de ce pouvoir, qui consiste à dicter une action particulière ou son omission, est ce que l'on appelle une *volition* ou un *vouloir*. L'abstention ou l'accomplissement de cette action à la suite d'un tel ordre, d'un tel commandement de l'esprit est dite *volontaire* et toute action accomplie sans cette pensée de l'esprit est dite *involontaire*. (John **Locke**, *Essai sur l'entendement humain*, Livre II, Chapitre 21 « Le pouvoir », §5)
5. On peut dire que nous sommes à tout moment conscients de notre pouvoir intérieur, alors que nous sentons que, par le simple commandement de notre volonté, nous pouvons mouvoir les organes de notre corps ou diriger les facultés de notre esprit. Un acte de volonté produit le mouvement de nos membres ou fait surgir une nouvelle idée dans notre imagination. Cette influence de la volonté, nous la connaissons par la conscience. (David **Hume**, *Enquête sur l'entendement humain*, section 7 « L'idée de connexion nécessaire »)
6. De façon générale, les concepts psychologiques n'ont pas pour domaine d'application un monde mental séparé du monde public des actions. Ils s'appliquent aux mêmes événements. Quelqu'un qui veut marcher (maintenant) n'est pas quelqu'un dont l'esprit est le théâtre d'un procès mental (l'événement de vouloir marcher) qui causerait le mouvement des jambes. Quelqu'un qui veut marcher maintenant est quelqu'un qui marche maintenant sans y être contraint, ou qui s'efforce maintenant de marcher en dépit des obstacles qui lui sont opposés. Le fait que quelqu'un marche sans y être contraint n'est pas l'*effet* d'une cause mentale (la volonté de marcher). C'est, pour employer un concept de Wittgenstein, le *critère* que nous utilisons pour donner un contenu au concept de vouloir. (Vincent **Descombes**, « L'action », 1995)